

TARIFS TRANSACTIONS*

- Terrain non constructible : (Avec un forfait minimum de 2 300 € TTC)			8.40 % TTC
- Terrain à bâtir : (Avec un forfait minimum de 2 300 € TTC)			8.40 % TTC
- Fond de commerce et pas de porte : (Avec un forfait minimum de 2 300 € TTC)			8.40% TTC
- Immeuble d'habitation : Jusqu'à 40 000 €	Forfait	3 600.00 € TTC	
Au-delà de 40 000 €			6.00 % TTC avec un minimum forfaitaire de 4 000 € TTC

TARIFS LOCATIONS

Logement vide soumis à la loi 89

Conformément à la législation (Loi ALUR), les honoraires sont partagés par moitié entre le bailleur et le locataire.

<u>LOCATAIRE</u>	<u>PROPRIETAIRE</u>
- 7 % du loyer annuel hors charges dans la limite de 8.00 €/m ² de surface habitable pour la constitution du dossier, visite du preneur et rédaction du bail ainsi que 3.00 €/m ² de surface habitable pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée avec un maximum forfaité à 630.00 € TTC	- 7 % du loyer annuel hors charges dans la limite de 8.00 €/m ² de surface habitable pour la constitution du dossier, visite du preneur et rédaction du bail ainsi que 3.00 €/m ² de surface habitable pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée avec un maximum forfaité à 630.00 € TTC
	- 20.00 € (forfait) pour négociation et entremise

Logement meublé –

<u>LOCATAIRE</u>	<u>PROPRIETAIRE</u>
- Un demi mois de loyer hors charges dans la limite de 8.00 €/m ² de surface habitable pour la constitution du dossier, visite du preneur et rédaction du bail ainsi que 3.00 €/m ² de surface habitable pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée avec un maximum forfaité à 200.00 € TTC	- Un demi mois de loyer hors charges dans la limite de 8.00 €/m ² de surface habitable pour la constitution du dossier, visite du preneur et rédaction du bail ainsi que 3.00 €/m ² de surface habitable pour l'établissement de l'état des lieux d'entrée avec un maximum forfaité à 200.00 € TTC
	- 20.00 € (forfait) pour négociation et entremise

Commerces :

- 10 % TTC du loyer annuel net de charges à la charge exclusive du locataire

Rédaction de Baux – Hors gérance:

(Commerciaux – dérogatoire – précaire)

- 380.00 € TTC à la charge exclusive du locataire.

(Garage)

- 50.00 € TTC à la charge exclusive du locataire.

GESTION IMMOBILIERE

Prestations courantes, telles que définies au mandat.

- Jusqu'à 5 lots :	7.20 % TTC
- De 6 à 10 lots :	6.60 % TTC
- De 10 à 15 lots :	6.00 % TTC
- Au-delà :	4.80 % TTC

Prestations supplémentaires :

31 € HT de l'heure.

SYNDIC

200.00 € TTC du Lot pour la gestion courante

** Certaines affaires peuvent faire l'objet d'une tarification particulière*